



COMPTE RENDU

CONSEIL DE QUARTIER DU 10 FÉVRIER 2010 (Salle Polyvalente de Kerfaouët)

QUARTIER SAINT-NAZAIRE FRONT DE MER – SAUTRON – GAVY OCÉANIS

Étaient présents :

Françoise	LESTIEN	Adjointe au Maire, chargée des quartiers Saint-Nazaire Front de Mer – Sautron – Gavy Océanis
Régine	LE BAIL	Conseillère Municipale, Éluée de Proximité Kerlédé - Trébale
Dominique	BARBE	représentant la CNL
Yannick	BLANDEAU	représentant la FCPE
Léonie	BRADEL	représentant les usagers de la Maison de Quartier de Kerlédé
Michel	CHAUSSE	représentant l'association "Sauvegarde et Protection de la Corniche Nazairienne et de son Environnement"
Dominique	FILLAUD	Représentant les commerçants et artisans
Jean-Claude	FRICAUD	Collège des Habitants
Sylvie	GUIVEL	représentant la direction de la Fédération des Maisons de Quartier
Cécile	HAETTEL	Collège des Habitants
Roger	LE THIEC	représentant L'Amical'Club des Anciens de Kerlédé et Trébale
Loïc	MÉROT	représentant le lycée Aristide Briand
Pierre	MONGANNE	Collège des Habitants
Philippe	THOMAS	représentant la direction de l'Office Municipal de la Jeunesse
Yves	THOMAS	représentant la CLCV
Yvette	YVIQUEL	Collège des Habitants

Étaient excusés :

Marie	DEGUIRAL	représentant la FCPE
Franck	HORN	représentant le collège Jean de Neyman
Bernard	NIGET	Collège des Habitants
Patricia	ROUSSEL	représentant l'antenne du Conseil Général

Assistaient également :

Réjane	BERTOLOTTI	Équipe Projet – ADDRN
Françoise	BLOCHET	Équipe Projet - ADDRN
Jean-Jacques	LUMEAU	Adjoint au Maire, en charge de la Gestion urbaine, des espaces publics, des déplacements, de la circulation et du stationnement
Sylvie	GUIVEL	Directrice de la Maison de Quartier de Kerlédé
Maryvonne	THUAULT	Présidente Maison de Quartier de Kerlédé

I - PRÉSENTATION DU PLAN VÉLO PAR M. LUMEAU

- Rappel : Le vélo était très utilisé sur la ville et sa région après la guerre et jusqu'aux années 60 (sans oublier après, la motorisation par mobylettes, solex, scooters, ...).

La volonté politique de la Municipalité s'appuie sur une délibération de la C.A.RE.N.E. pour un plan ambitieux pour notre communauté d'agglomération, le plan de déplacements urbains, qui allie mobilité, transports et déplacements. Ce plan actait notamment, une répartition à 70 % pour l'automobile, 5 % en transports collectifs (très faible par rapport aux villes de même strate, scolaires pour l'essentiel), 7 % aux deux-roues (y compris motorisées) et 18 % pour la marche à pied. Plusieurs options étaient posées :

1) ne rien faire et à un moment donné, nous aurions été confrontés à une saturation, avec un problème d'accès aux services et moins de dynamisme commercial,

2) ramener à 50 % la part de l'automobile,

3) parvenir à une répartition plus équilibrée, c'est donc le scénario retenu : 64 % pour automobiles, 8 % transports collectifs d'où le projet du THNS (coût C.A.RE.N.E. 55 M d'euros), 8 % pour les deux-roues (ambition haute essentiellement pour le vélo) et 20 % pour la marche à pied.

En découlent :

- la création du THNS (dossier piloté par la STRAN) qui vous a été présenté lors d'un conseil de quartier,
- et, ce soir, le plan vélo.

Avec également une politique de stationnement qui soutend des zones réglementées, le défi étant de parvenir à inverser les pratiques en encourageant leur changement, en développant ce nouveau mode de transport.

- Actuellement :

Les déplacements se font majoritairement :

- En voiture (78 % de la circulation)

- Scénario retenu
Plan de mobilité :

- 64 % automobile, à une vitesse moyenne de 40 Km/h
- 8 % bus, avec la réorganisation des circuits, 20 Km/h (coût de la réorganisation et création de nouvelles lignes : 55 millions d'euros dans le cadre du PDU)
- 8 % en vélo utilitaire
- 20 % en marche à pied

- Politique du Plan Vélo :

Il ne s'agit pas d'un plan vélo à caractère de loisir (déjà réalisé pour partie par le Conseil Général de Loire-Atlantique et le schéma C.A.RE.N.E.) mais bien plutôt à destination du déplacement utilitaire, d'où la construction d'une trame structurante (d'un million d'euros) avec :

- des itinéraires sécurisés, matérialisés,
- des stationnements adéquats négociés dans le marché de gestion : par des abris fermés ou des aires spécifiques.

II - PRÉSENTATION DES AVANTAGES DU VÉLO ET DES AMÉNAGEMENTS PAR L'ÉQUIPE PROJET DE L'ADDRN

Pour élaborer ce projet, plusieurs indicateurs ont été retenus :

- classement en catégorie "lièvres" pour ceux qui ont une pratique usuelle de la circulation à vélo dans la ville,
 - les "tortues" pour ceux qui sont peu ou prou mobiles,
 - prise en compte des aménagements existants et à développer,
 - d'où proposition de trame pensée autour d'aménagements réalistes (boîte à outils).
- 1) Rues de + 8 m 50
 - 2) Trottoirs de + 3 m
 - 3) Circulation vélo/rue V.L.
 - 4) Circulation couloirs bus / 3 m
 - 5) Contresens cyclable
 - 6) Contre-allée
 - 7) Zones 30
 - 8) Zones de rencontres
 - 9) Stationnement
 - 10) Tenir compte des giratoires
 - 11) SAS vélo

Pour clore son propos, M. LUMEAU rappelle que la plan vélo n'est pas qu'un dispositif mais bien une volonté politique depuis le vote du PDD par l'équipe municipale en place qui prévoit 1 million d'euros qui y est dédié. Il tient à souligner que l'ADDRN travaille avec les services de la C.A.RE.N.E. et différents porteurs de projets de la Ville sur ce dossier.

Il termine en demandant aux membres du conseil de quartier d'apporter un regard pointu sur leur quartier à partir de leur expertise d'usage, afin de porter des propositions d'aménagements spécifiques venant compléter le réseau et le maillage retenu.

Mme LESTIEN propose la constitution d'un groupe de travail pour y réfléchir au sein du Conseil de Quartier et suscite les candidatures. Trois participants se font connaître : MM. BARBE, FILLAUD et MÉROT. Elle propose de retenir la date du 5 mars à 17 heures pour cette réunion.

III - MAISON DE QUARTIER DE KERLÉDÉ : PRÉSENTATION DU PROJET ASSOCIATIF PAR MME GUIVEL, DIRECTRICE et MME MARYVONNE THUAULT , PRÉSIDENTE

Suite à un incident technique (problème d'incompatibilité de logiciel sur l'ordinateur mis à disposition), l'ensemble de la présentation ne peut avoir lieu. Néanmoins, Mme GUIVEL et Mme THUAULT rappellent le sens donné à ce projet social (tous les 4 ans) construit pour la période 2010/2013, son fondement (agrément donné par la CAF "label centre social" au regard de la mission qui lui est assignée), son financement qui est public (ville, département, CAF, région et Etat) et sans entrer dans le détail, la philosophie qui a guidé à son élaboration. Elles précisent également que la Maison de Quartier est gérée par un "collectif", association loi 1901 et soulignent que l'association a été créée par et avec les habitants du quartier, utilisateurs de cet équipement, qui sont bénévoles et participent largement à son rayonnement.

Quant aux objectifs poursuivis, ils seront développés lors d'un prochain conseil de quartier qui va être reprogrammé en avril.

IV - AUTRES INFORMATIONS

● Projet d'aménagement des espaces publics "Primevères". Régine LE BAIL intervient pour rendre compte de la 5^{ème} réunion du groupe de travail qui s'est réuni le mercredi 17 février 2010 à 18 heures au Foyer de la Trébale, en présence de Chantal SAOUT et Bernard FRÉMERY, autour de la présentation d'une première esquisse qui a été discutée et amendée. A ce stade, le projet va donc être validé tout comme son financement. Il sera présenté au prochain conseil de quartier afin que tout à chacun puisse en prendre connaissance.

● Régine LE BAIL tient également à faire un point d'information sur le dossier "antennes relais et radiofréquences". La municipalité envisage une Charte de bonnes pratiques à conclure entre la Ville de Saint-Nazaire et les trois principaux opérateurs, ainsi que l'acquisition d'une borne mobile pour vérifier l'intensité des émetteurs sur la ville.

● M. BARBE habitant l'ensemble des HLM/Kerfaouët, rappelle ses demandes depuis février 2008 auprès de Silène puis en juin 2008, sur la question de l'entretien du chemin bordant la salle de Kerfaouët sur les espaces verts, boueux, délabré et aujourd'hui, toujours en l'état...

Mme LESTIEN, qui en est bien informée et est déjà intervenue à plusieurs reprises auprès des services de la Ville et ceux de Silène, va relancer ce dossier afin de le solutionner.

La séance est levée à 20 heures 30.



Fait à Saint-Nazaire, le 09 avril 2010